



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de l'intelligence

Question écrite n° 12886

Texte de la question

M. Bastien Lachaud appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la baisse constatée du niveau moyen de quotient intellectuel (QI) en France et dans plusieurs pays du monde. Le QI est un indicateur de performance cognitive dont l'utilisation s'est généralisée. Celui-ci n'est pas exempt de critiques et ne saurait donner à lui seul une vue exhaustive des différentes facettes de ce qu'on peut nommer intelligence. Il est par exemple absolument aveugle à ce que certains spécialistes appellent l'intelligence émotionnelle. Néanmoins, mesuré collectivement il donne un aperçu non négligeable des capacités intellectuelles d'un groupe humain ; *a fortiori*, il permet d'en estimer l'évolution. Or, plusieurs études scientifiques suggèrent que le QI de la population française aurait significativement baissé durant les deux dernières décennies, à l'instar des niveaux mesurés par exemple en Finlande, en Norvège ou au Royaume-Uni. Les causes de cette baisse ne sont pas identifiées avec certitude par les scientifiques. Plusieurs hypothèses sont soutenues et il est probable qu'une conjonction de facteurs soit en cause. Les plus robustes semblent néanmoins désigner des causes environnementales à cette baisse. La première d'entre elles considère que les perturbateurs endocriniens, en agissant sur les fonctions thyroïdiennes, affectent notamment la production de myéline, élément indispensable à la bonne transmission des influx nerveux. Une autre hypothèse insiste sur la transformation des comportements induite par la multiplication des écrans et les troubles de l'attention qu'ils provoquent. On peut d'ailleurs supposer que si les écrans représentent un problème indépendamment des contenus qu'ils diffusent, ce problème est d'autant plus grand lorsque ces contenus sont pauvres, grossiers ou ineptes, comme l'expérience nous les montre le plus souvent. De nouvelles études préciseront sans doute les causes de l'abêtissement qui menace notre population. Pourtant, ces récentes enquêtes devraient d'ores et déjà amener à concevoir une politique globale de l'intelligence. En effet, le crédit de l'action publique est notablement entamé du fait de l'utilisation d'indicateurs de performances absurdes et aveugles à la qualité de l'existence humaine. De même qu'il est indispensable désormais de penser la politique autrement qu'en fonction du PIB, il serait hautement souhaitable de considérer les effets sur l'intelligence des mesures prises par les autorités. C'est pourquoi il souhaite savoir s'il entend placer l'intelligence, et non plus simplement l'innovation, la compétitivité ou la réduction des coûts, au cœur des décisions à venir du Gouvernement.

Texte de la réponse

Les résultats des travaux menés sur la mesure de QI et l'éventuelle baisse du niveau moyen dans certains pays dont la France doivent inciter à la plus grande prudence. L'analyse à laquelle ils donnent lieu est en effet loin de faire consensus dans la communauté scientifique. On observe en effet sur l'ensemble du XXème siècle, soit depuis le début de la mise en oeuvre des tests de QI, une élévation globale du niveau moyen. Ce constat est appelé "effet de Flynn", du nom du chercheur qui l'a mis en évidence. Or, si en 2014, une meta-analyse de 285 études depuis 1951 confirmait bien l'effet Flynn, mais pas son inversion, l'année d'après, une autre analyse, basée sur 271 études de 1909 à 2013, décelait non pas une baisse, mais plutôt une stagnation ou un fléchissement de la progression. Cette stagnation s'observe dans bien d'autres domaines comme la stature, la longévité, et les performances sportives, qui ont suivi la même progression que les scores de QI au cours du

XXème siècle. La question appelle donc des études complémentaires qui viendront confirmer ou infirmer cette baisse de niveau moyen et servir de base à une analyse mieux informée des raisons menant à cet éventuel constat. La mission centrale de l'éducation nationale est d'offrir une école de la confiance pour donner à chaque élève les conditions favorables d'un apprentissage serein, respectueux de son développement, de sa sensibilité, de ses capacités. C'est aussi une école inclusive qui permet d'offrir les mêmes chances à chacun. Pour sa part, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'attache à suivre et, le cas échéant, à participer aux travaux interministériels sur les problématiques multiformes complexes comme celles qui relèvent du domaine santé-environnement. Il s'agit d'avoir une vision d'ensemble à moyen et long terme sur des questions concernant des risques pour lesquels subsistent de fortes incertitudes scientifiques comme les perturbateurs endocriniens. En particulier, le ministère participe à la rédaction de la nouvelle stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2) dans laquelle on trouve notamment le volet information et sensibilisation de tous les publics aux risques chimiques. Cette stratégie s'insère dans différents autres plans interministériels et stratégies comme le plan national santé environnement (PNSE4) et la stratégie nationale de santé. Par ailleurs, l'usage et l'exposition aux écrans fait également l'objet d'actions interministérielles, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de santé mais aussi du projet de stratégie nationale pour la protection de l'enfant. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse y est engagé sur son périmètre d'action. La loi sur l'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège est entrée en vigueur dès la rentrée 2018. La nouvelle « mallette des parents », disponible sur un site internet dédié, propose des fiches d'accompagnement et des ressources, destinées aux parents et aux enseignants, qui abordent notamment la question de l'usage des écrans et du numérique. Les actions éducatives concourant à la prévention des risques de l'exposition des enfants et adolescents aux écrans sont mises en œuvre dans une démarche de promotion de la santé. Elles visent à la formation du futur citoyen et développent ses compétences psychosociales dès le plus jeune âge pour la mise en œuvre de l'esprit critique des enfants et l'usage raisonné des outils numériques. A cet égard, bien encadré dans une démarche pédagogique, l'utilisation du numérique permet de renforcer les apprentissages et de favoriser l'innovation dans les pratiques éducatives.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12886

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8615

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10959